

LES ENJEUX

d'école

Joyeuses fêtes!



Décembre 2012

Négociations difficiles, mais négociations tout de même...

Depuis plusieurs semaines, les collègues représentants du SNUipp national débattent avec le gouvernement de tous les sujets liés à la Refondation de l'école et du devenir des nombreuses réformes de ces dernières années. Les rythmes scolaires, la scolarisation des enfants de deux ans, le projet « plus de maîtres que de classes », le LPC et le socle commun, l'aide personnalisée...

Les médias se font l'écho des discussions en cours... Relayant un jour les 4 jours ½, le lendemain l'aide aux devoirs, le surlendemain une augmentation de salaire... puis quelques jours plus tard tout le contraire. Nous sommes déboussolés, ne sachant pas quoi penser... Une chose est sûre, ce sont de vraies négociations au sein desquelles le SNUipp porte les revendications claires et précises de l'ensemble de la profession. L'écoute est constructive sans pour autant que nous entrions dans la co-gestion. Le climat général de négociations est plus serein même si chacun attend des changements rapides.

Le SNUipp-FSU, sur chaque dossier, apporte sa contribution, défend les intérêts des élèves et des personnels.

- Supprimer la journée de carence (page 3) ;
- Abandonner le dispositif d'aide personnalisée et aller vers 23h de classe + 3h pour la préparation de classe, la concertation, le travail en équipe (pages 2 et 11) ;
- Abandonner le LPC et le socle commun ;
- Ne pas oublier les RASED qui pour le moment, ne sont pas dans le texte sur la refondation de l'école (page IV) ;
- Augmenter les salaires (page 3).

La liste est longue, tous les sujets n'ont pas encore été abordés. Le SNUipp veut engager les discussions sur la direction d'école et les aides administratives, sur la formation des maîtres, sur l'évolution de carrière, sur la mobilité des personnels...

La refondation de l'école est prioritaire pour le Ministère, elle l'est aussi pour les enseignants. Les responsables du SNUipp qui négocient, s'appuient sur leurs avis et leurs paroles pour faire avancer dans le bon sens les réformes en discussion. Aujourd'hui, rien n'est vraiment acquis, tout est en discussion. La patience peut devenir constructive et bénéfique... espérons-le, sinon les enseignants réagiront dans la rue !

Maryse Lecat, le 6 décembre 2012

Dispensé de timbrage Amiens C.T.C. Déposé le 13/12/2012

« Enjeux d'école »
Bulletin d'informations syndicales du SNUipp Somme
Trimestriel IPNS 0,72 € CPPAP 1016 S 08099 - ISSN 1631-512X
Directeur de la Publication : Stéphane Maignier

ENJEUX D'ECOLE
25 rue Riolan
80000 AMIENS

TRIMESTRIEL n°79
Décembre - Janvier - Février

SOMMAIRE

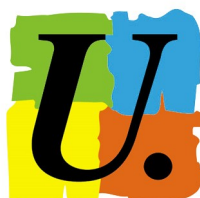
1 Edito 2 à 4 Actualités

5 Carrière

6 Réunions d'info syndicale

I à IV - Dossier Refondation de l'école
V & VI - Bulletin d'adhésion 2012-2013
VII & VIII - Documents carte scolaire

Le SNUipp-FSU Somme
vous informe :
DOSSIER SPÉCIAL
« Rythmes & Refondation »



SNUipp-FSU Somme
www.snuipp.fr/80

25 rue Riolan - 80000 Amiens

tél : 03-22-80-80-78
fax : 03-22-80-80-81
mél : snu80@snuipp.fr



ACTUALITÉS

Audience avec le DA-SEN

Le jeudi 6 décembre, à 17h30, une délégation du SNUipp-FSU Somme a été longuement reçue par M. Yves Delécluse, nouveau Directeur Académique de la Somme, nommé en remplacement de M. Claude Legrand, parti exercer dans la Gironde.



Yves Delécluse,
le nouveau
DASEN de la
Somme

La délégation a commencé par rappeler au Directeur Académique les principales revendications nationales du SNUipp-FSU : revalorisation salariale (par l'intégration de la hors-classe à la classe normale et l'ajout d'un 12ème échelon à l'indice 783), rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 (10%), mise en place du « plus de maîtres

que de classe », créations de postes en nombre suffisant, restauration de RASED complets, accueil des élèves de 2 ans partout où les familles le souhaitent, suppression de l'aide personnalisée, protection du mercredi après-midi 100% libéré...

Le DASEN nous a écouté attentivement puis a tenu le discours habituel sur les ressources de l'État qui n'étaient pas suffisantes pour créer tous les postes que nous estimons nécessaires, sur les choix qu'il lui faudrait opérer parmi les moyens qu'il se verrait attribuer (confirmant par là le fait que, cette année, la Somme devrait gagner des postes et non en perdre...). Il a semblé découvrir l'organisation qui était la nôtre il y a seulement 4 ans avec un samedi libéré sur trois, permettant la tenue des animations pédagogiques le matin et le nombre d'heures d'enseignement adéquat pour les élèves. Nous saurons lui rappeler cette possibilité lors des réflexions qui ne manqueront pas de s'engager suite à la loi d'orientation présentée le 6 décembre (cf. Encart « Refondation »).

Nous l'avons également informé de l'existence des cinq signes syndicales départementales :

- ▶ le renvoi des élèves dès le 2ème jour sans remplaçant
- ▶ aide personnalisée : reprenons la main !
- ▶ l'envoi systématique de l'intention de faire grève
- ▶ direction : je réponds quand j'ai le temps
- ▶ non au flicage des 108h (pas de tableau collectif)

Nous avons précisé au DASEN que les collègues qui suivaient ces actions ne devaient pas être victimes de pressions de la part de leurs IEN.

Il a convenu que les directeurs avaient beaucoup de travail (considérant tout de même que les différentes enquêtes sont liées à la réussite des élèves puisqu'elle permettraient la régulation du système)

mais que la solution passait, selon lui, par la création d'écoles de taille plus importante et la création d'un corps de directeurs totalement déchargés qui seraient les supérieurs hiérarchiques des enseignants. Nous lui avons évidemment rappelé que l'immense majorité des enseignants ne l'entendait pas de cette oreille et que d'autres solutions (notamment celle d'une certification à la manière du CAPA-SH ou du CAFIPEMF) étaient possibles.

Au cours de l'entretien qui a suivi, nous avons abordé de nombreux points tels que le mouvement départemental et son barème, l'organisation du calendrier scolaire, la direction d'école et l'aide administrative, l'avenir des RASED, la grille de notation actuelle, les inévitables, ...etc.

Pour le barème du mouvement, il a renvoyé sa modification à un futur groupe de travail. Il a toutefois évoqué la possibilité d'une harmonisation académique des barèmes du mouvement mais probablement pas pour 2013. Il nous a également confirmé qu'une décision avait été prise par le Recteur concernant l'avenir des vœux géographiques mais qu'il laissait à celui-ci la primeur de l'annonce (le 14 décembre lors d'une audience avec les trois sections SNUipp de l'académie).

A propos de la grille de notation, il a acté son utilisation actuelle (avec la prise en compte de l'ancienneté pour établir la fourchette de notation) et envisagé la réduction des correctifs automatiques de notes afin de ne plus défavoriser les collègues qui sont inspectés par rapport à ceux qui ne le sont pas.

Si nous avons trouvé face à nous un Directeur Académique aimable, voire même affable, nous ne nous faisons aucune illusion : il reste responsable de la mise en musique d'un projet national qui, au vu des dernières informations parues, est notoirement insatisfaisant. Gageons donc que les mois à venir comprendront leur lot de combats à mener pour que nous parvenions enfin à l'école dont nous rêvons.

Le SNUipp-FSU Somme continuera à porter haut les couleurs de la réussite pour tous les élèves en les conjuguant à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des enseignants !

**Aide perso, salaires, direction...
Entrez aujourd'hui en résistance :
syndiquez-VOUS au SNUipp-FSU !**



Aide personnalisée : reprenons la main !

L'aide personnalisée a été imposée sans concertation dans le seul but de démanteler les RASED et l'aide spécialisée pendant le temps de classe. Les heures consacrées à l'aide personnalisée isolent encore plus l'enseignant, empêchant le travail en équipe et les rencontres informelles entre collègues. En milieu rural, elle est un facteur d'injustice supplémentaire pour les enfants dont les parents n'ont pas de moyens de transport pour venir les chercher à l'école en dehors des horaires de la classe.

Conscients que l'aide personnalisée est organisée dans nos écoles pour les premières périodes, **nous vous invitons à déduire du reste de ces 60h tout le temps passé hors la classe au service de la réussite de tous les élèves** (rédaction de PPRE, de PAI, de PPS, de dossiers MDPH, réunions d'équipes éducatives, rencontres avec les parents, les collègues, les professionnels de santé, les partenaires, liaison maternelle-élémentaire, école-collège, formation personnelle, mise en place de projets spécifiques, CLEA, ...etc.)

Les tâches à accomplir sont nombreuses et méritent sans aucun doute que nous y consacrons du temps. Or, ce temps existe... **Il nous suffit de reprendre la main sur notre métier en utilisant ces 60h d'aide personnalisée pour ce qui sera vraiment utile à tous les élèves.**

Directeurs, adjoints, le SNUipp-FSU Somme vous demande donc de vous engager dans cette action dès que possible, ce qui permettra à chacun de regagner le temps nécessaire au bon exercice de notre métier.

Le SNUipp-FSU qui a interpellé le ministre pour qu'aucune pression ne soit exercée dans les départements, accompagnera et soutiendra les collègues.

Vous et vos collègues suivez cette consigne ? Le formulaire de suivi de consigne vous attend (une réponse par personne, pas de réponse collective) sur notre site :

<http://80.snuipp.fr/spip.php?article1631>



ACTUALITÉS

Salaires : les PE déclassés !

Les documents remis par la direction générale de l'administration et de la fonction publique mettent en évidence un réel déclasserement des professeurs des écoles : décrochage des rémunérations, retour à la catégorie des professions intermédiaires, carrières inachevées...

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient de rendre publique une série de données statistiques pour servir de base aux discussions salariales qui s'engagent dans la fonction publique. On y observe que les politiques salariales menées depuis 2000 ont favorisé le développement des primes et indemnités au détriment de la progression indiciaire. Dans de nombreux secteurs, cela a pu amortir l'absence de hausse des salaires. Mais ceci a eu pour conséquence de maintenir l'ensemble de la rémunération des professeurs des écoles en bas de l'échelle de la fonction publique.

Aujourd'hui un professeur des écoles débute à 1 660 euros net, gagne 2 132 euros en milieu de carrière et termine à 2 531 euros. Et en fin de carrière, près de 60 % des professeurs d'écoles partant en retraite n'ont pas atteint l'indice terminal (11ème échelon).

Quelques éléments de comparaison

L'état des rémunérations en milieu de carrière met en évidence un fort décrochage des professeurs d'école à l'intérieur de leur catégorie avec presque 600 euros de moins par rapport à un professeur certifié. Un écart qui se mesure aussi par rapport aux corps de catégorie B (secrétaires administratifs, techniciens contrôleurs ou gardiens de la paix) avec 200 euros de moins qu'un fonctionnaire de police par exemple.

« professions intellectuelles supérieures ». Pour la première fois aujourd'hui, le ministère en prend acte car les salaires moyens ne sont plus regroupés aujourd'hui dans les documents ministériels par catégories statutaires (A, B et C), mais selon les PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) de l'INSEE. Dans la fonction publique, les corps ou cadres d'emplois sont classés en catégories statutaires (ou hiérarchiques) selon le niveau de recrutement et les fonctions exercées. Ainsi aux corps de catégorie A correspondent les fonctions d'études générales, de conception et de direction, avec un recrutement de niveau licence. Aux corps de catégorie B correspondent des fonctions d'application, avec un recrutement de niveau bac. Enfin aux corps de catégorie C correspondent des fonctions d'exécution, avec un recrutement de niveau CAP-BEP.

Des différences dans toutes les composantes des rémunérations

La rémunération nette d'un agent comprend le traitement indiciaire, les indemnités et primes, ainsi que les heures supplémentaires. Or, et alors que tous les enseignants sont alignés sur une même grille indiciaire, le traitement indiciaire moyen des PE est inférieur à celui des deux autres corps. Plusieurs facteurs sont en cause. Le corps des PE est plus jeune. Mais on peut aussi observer dans le second degré un large accès à la hors classe qui fonctionne plutôt comme un échelon supplémentaire.

Concernant les primes, elles sont beaucoup plus utilisées en catégorie B, tandis que les heures supplémentaires bénéficient essentiellement aux enseignants du second degré.

de la hors classe (3,42 %) et une analyse des départs en retraite permet de se faire une idée assez précise de ce que gagne un enseignant des écoles en fin de carrière. Ainsi, si on ne prend en compte que les pensions liquidées pour ancienneté, indépendamment des autres départs comme celui des parents de 3 enfants, l'indice moyen des 6 derniers mois est de 660 (contre 734 pour un professeur certifié), ce qui correspond à un traitement mensuel net de 2 531 € (2 815 € pour un professeur certifié). Et pour mémoire : 17,85 % des professeurs des écoles partent en retraite au 11ème échelon, mais 59,2 % sans l'avoir atteint !

Vincent Peillon déclarait il y a quelques semaines qu'« il serait digne » de mieux payer les enseignants. Pour le SNUipp-FSU, ce ne serait que justice, tout particulièrement s'agissant des professeurs des écoles. Et il entend bien que le dossier de leur revalorisation soit ouvert au plus vite.

Mieux rémunérer les professeurs des écoles : c'est maintenant !

Monsieur le ministre,

enseignant-e des écoles, j'exerce un métier passionnant, exigeant et chaque jour dans la classe, je m'attache à faire réussir tous mes élèves. Or, le salaire des enseignants du premier degré est loin d'être à la hauteur de cet engagement. Vous même, avez déclaré il y a quelques semaines, qu' " il serait digne de mieux payer les enseignants ". Chacun maintenant le reconnaît, au regard de la situation de nos voisins européens mais aussi de celle des enseignants du secondaire français, nous vivons un déclasserement salarial qu'il est urgent de résorber. **C'est pourquoi je vous demande d'ouvrir au plus vite des négociations pour une réelle revalorisation des rémunérations des professeurs des écoles.** Ce ne serait que justice !

Signez et faites signer la pétition en ligne sur :

<http://www.snuipp.fr/revalorisation/>

		heures supp	primes & indem.	traitement indic. net	total
cat.A	Prof. certifiés et agrégés	235 €	243 €	2 242 €	2 720 €
	Prof. des écoles	16 €	119 €	1 997 €	2 132 €
	Prof. lycée professionnel	203 €	241 €	2 185 €	2 629 €
cat.B	Pers. admin. & techniques	5 €	712 €	1 555 €	2 272 €
	Police (gardiens, brigadiers...)	22 €	940 €	1 367 €	2 329 €

Un réel déclasserement salarial

Ce déclasserement est aussi entériné sur un plan symbolique. Depuis 2003, le corps des professeurs des écoles, de catégorie A, se trouve relégué dans la catégorie des « professions intermédiaires » du classement de l'INSEE, les corps des certifiés et agrégés restant quant à eux, dans la catégorie des

Des carrières inachevées

Enfin, la réalité des rémunérations en fin de carrière est beaucoup moins idyllique que ce qui ressort des chiffres donnés par le ministère ou de ceux sur le salaire statutaire des enseignants repris par l'OCDE. En effet, très peu de professeurs des écoles terminent aujourd'hui leur carrière au dernier échelon



Audience avec le Recteur

La délégation académique du syndicat majoritaire, le SNUipp-FSU, (un représentant de la Somme, un de l'Aisne, deux de l'Oise ainsi qu'une collègue, ancienne contractuelle) a abordé plusieurs points au cours de cette longue entrevue (plus de deux heures) :

Les mouvements départementaux

Nous nous sommes félicités du retour du mouvement à deux phases, deux saisies des vœux et deux CAPD que toute la profession appelait de ses vœux depuis 2008. Nous avons interrogé le Recteur sur le devenir des vœux géographiques obligatoires (3 dans le département de la Somme) dont le seul intérêt était de supprimer la saisie de la seconde phase. La délégation a démontré l'inutilité d'une telle obligation dans le cadre d'un mouvement à deux phases.

Le Recteur nous a entendus et dit avoir compris la légitimité de notre revendication. Nous avons également demandé que la CAPD de la seconde phase soit avancée au mardi 2 juillet (au lieu du 4/7) afin de laisser aux collègues le temps de contacter les écoles dans lesquelles ils seront affectés. **Là encore, le Recteur a convenu de la justesse de notre argumentation.**

Sur ces deux sujets, nous reverrons le Recteur le 14 décembre (et après une consultation des services départementaux) afin qu'il puisse nous communiquer ce que sera le cadrage académique.

La procédure de diffusion des bulletins de paie

La délégation a mis au jour les problèmes de

surcharge de travail des directrices et directeurs ainsi que des secrétaires de circonscription chargées de ré-adresser les courriers pour les collègues rattachés à une école mais n'exerçant pas dans cette école (brigade, ZIL, congés divers, ...etc.). **Les services ont donc pris leurs dispositions pour envoyer les fiches de paie de ces personnes à leur domicile.**

Nous avons par ailleurs obtenu l'assurance que chaque collègue pourrait faire rééditer sa fiche de paie s'il ne l'avait pas reçue.

Le pont de l'Ascension

Alors que dans le second degré, si le vendredi 10/5 sera "officiellement" travaillé, les établissements qui organiseront un report des cours (à des dates antérieures au 10/5) auront un pont effectif. Rien de tout cela dans le premier degré où les enseignants devront être à leur poste... mais où souvent, les élèves n'y seront pas. **Le Recteur reconnaît que cette décision n'est pas satisfaisante mais c'est la seule qui peut être proposée...**

Le SNUipp a notamment fait remarquer que le non-report du vendredi 10/5 à un autre jour avait été présenté comme une mesure de justice entre les premier et second degrés : il n'en est désormais plus rien...

Emplois d'avenir PE : la précarité entre à l'école

François Hollande avait annoncé la création d'emplois d'avenir dans l'éducation nationale. Ils arriveront à partir du mois de janvier 2013.

Les étudiants boursiers en L2, L3 ou M1 peuvent prétendre à ces emplois : payés 402€/mois pour 12h/semaine dans une école, ils n'auront pas de classe en charge et n'effectueront pas de remplacements. Ils pourront prendre en charge de petits groupes, sous la responsabilité de l'enseignant de la classe qui percevra une indemnité (une « gratification » d'après Mme Fache) restant à déterminer.

Les IEN prospectent déjà leur circonscription pour trouver des écoles susceptibles d'accueillir ces étudiants alors même que les critères d'attribution n'ont pas été définis et que les étudiants concernés n'ont pas encore été informés...

Le but de ces nouveaux emplois d'avenir est de permettre aux étudiants de passer un concours de l'éducation nationale tout en s'assurant un complément de revenu sans avoir « à travailler chez Mac Donald's » (dixit Mme Maire).

La position du SNUipp-FSU Somme

Le SNUipp-FSU Somme dénonce cette entrée de la précarité dans le monde de l'école. Nous revendiquons des aides matérielles et financières significatives, une allocation d'autonomie dès la première année de licence (L1) qui permettent aux étudiants de se consacrer à leurs études, sans avoir à travailler pour cela.

Seules ces mesures permettront la démocratisation de l'accès aux études supérieures (et donc, aux emplois de Professeur des Écoles) pour tous les étudiants, notamment ceux des milieux défavorisés.

Le SNUipp-FSU 80 demande à être consulté avant l'affectation de ces postes.

Liste d'aptitude à la direction d'école

Les dossiers pour l'inscription sur la liste d'aptitude ont été renvoyés aux IEN pour le 5 décembre. Dès le 20/12/2012, les convocations pour les entretiens devraient être postées afin que le délai soit suffisant pour permettre à chacun de préparer l'entretien qui aura lieu avant le 17 janvier 2013.

L'IEN adjointe nous a certifié que tous les collègues qui seraient convoqués pendant leur temps de service seraient remplacés.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU Somme a édité un guide de direction très utile : vous pouvez vous le procurer à la section (10€ pour les syndiqués, 25€ pour les non-syndiqués).

Prise en charge partielle des titres de transport

La circulaire parue le 20 novembre dernier permet à tous ceux qui utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail de bénéficier d'une prise en charge partielle (50% avec une limite fixée à 75,39€/mois) du montant de leur abonnement nominatif (SNCF, bus de ville, service public de location de vélo, ...etc.). Un imprimé est à télécharger sur le site de la Direction Académique et à renvoyer aux services compétents.

Dans le cas d'un abonnement mensuel, une copie de celui-ci devra être fournie avant le 15 de chaque mois.

Carte scolaire 2013

Afin de mieux défendre chaque école menacée d'une fermeture ou chaque école ayant besoin d'une ouverture pour accueillir les élèves dans des conditions décentes, le SNUipp-FSU Somme a besoin d'informations précises. Vous trouverez dans ce numéro d'Enjeux d'école un document à compléter et à nous renvoyer rapidement (ou à télécharger en ligne sur notre site).

CTSD et CDEN : la FSU siège toujours !

Ce sont des élus de la FSU qui siègent dans ces deux instances. Au CTSD du 19/11, les représentants FSU étaient tous présents (5 titulaires) et ont tenu leur rôle. Par contre, au CDEN du 27/11, les représentants FO étaient absents... et n'ont donc pas pu tenir le rôle pour lequel ils ont pourtant été élus. Il est donc indécemment qu'ils se permettent de donner des leçons aux autres organisations...



CARRIÈRE

Permutations : ça avance !

Suite aux propositions faites au ministère par le SNUipp-FSU, les choses avancent enfin pour de nombreux collègues.

En 2008, les changements apportés aux règles de permutation, de manière unilatérale, a eu des résultats catastrophiques. Pour exemple, en 2012, 3 enseignants sur 4 ont vu leur demande de mutation rejetée. Aussi le SNUipp-FSU a-t-il renouvelé auprès du ministère son exigence d'une amélioration de la mobilité interdépartementale et en faisant des propositions, notamment pour faciliter le rapprochement de conjoints.

Cette nouvelle note de service semble marquer une première étape.

Cette année donc, plusieurs modifications significatives sur les éléments de barème sont à noter. Pour ce qui concerne le rapprochement de conjoint :

- ▶ la bonification pour enfant (à charge ou à naître) est de 50 points ;
- ▶ une quatrième tranche de 450 points pour les séparations de 4 ans et plus a été instaurée ;

- ▶ la prise en compte des périodes de congé parental et de disponibilité pour autant que ces congés aient été demandés au motif du rapprochement de conjoint (ce qui permettra aux collègues concernés de pouvoir à nouveau espérer obtenir une permutation).

D'autres bonifications ont été également modifiées :

- la bonification au titre du handicap a été majorée, passant de 500 à 800 points
- la bonification au titre de « *rapprochement de la résidence de l'enfant* » passe de 20 à 40 points

Lors de la mise en place du groupe de travail ministériel, **le SNUipp-FSU continuera à porter ses propositions pour améliorer encore la mobilité interdépartementale** des collègues.

L'Etat recrute !

Afin de palier à toutes les suppressions effectuées ces dernières années, le ministère a décidé non seulement d'augmenter le nombre de candidats au concours des professeurs des écoles puisque, pour l'académie d'Amiens, il a non seulement multiplié par 3 le nombre de candidats mais il prévoit également un concours anticipé.

Celui-ci s'adressera aux étudiants en M1 ou M2. Les inscriptions se feront entre janvier et février 2013, les épreuves d'admissibilité se dérouleront en juin 2013, les étudiants reçus seront contractuels, auront un tiers de présence dans les classes et seront rémunérés à mi-temps. Les étudiants reçus aux épreuves d'admission qui auront lieu en juin 2014 deviendront PES en septembre 2014.

Puis, à partir de 2014, le nouveau concours sera mis en place : il s'adressera aux étudiants de M1. Les épreuves d'admissibilité et d'admission auront lieu en juin et les candidats reçus seront des élèves professeurs rémunérés dès le mois de septembre suivant.

Le SNUipp-FSU n'est pas favorable à ce concours proposé aux étudiants qui devront, lors de la 1^{ère} année du master, préparer à la fois les épreuves d'admissibilité, d'admission et valider leur année de master puis, l'année suivante, être présents à 50% en classe tout en préparant les épreuves de M2.

Soutenez le SEUL syndicat qui a consulté l'ensemble des collègues et qui porte leurs revendications pour la refondation de l'école :
syndiquez-vous au SNUipp-FSU !

La petite valise culturelle



Il faut sauver le Printemps des poètes !

Dans une lettre en forme de SOS, Jean Pierre Siméon, poète et directeur de l'Association, a annoncé la baisse de 40 % de la subvention que lui accorde le Ministère de l'Education nationale, soit 60000 euros. Cette baisse signifie à court terme la disparition de l'Association et consécutivement celle du Printemps des poètes, manifestation bien connue et appréciée de tous les enseignants qui trouvent

en elle une aide pour faire découvrir la poésie à leurs élèves. La 15^{ème} édition doit se tenir du 9 au 24 mars 2013 et Jean Pierre Siméon rappelle que l'action de l'Association du Printemps des Poètes « *vise au quotidien à contribuer à un dispositif éducatif clair et déterminé : offrir à tous les enfants et adolescents, comme un apprentissage fondamental, l'accès à un langage libre et créateur qui ouvre à une compréhension du réel affranchie des stéréotypes et des conventions paresseuses.* »

Le SNUipp FSU a, dans une

lettre au Ministre de l'Education nationale, demandé le rétablissement de la subvention et relaie l'appel à l'aide de Jean Pierre Siméon : **signez la pétition « Le printemps des poètes en danger ! »** sur le site :

www.printempsdespoetes.com

« *Ceux qui vivent sont ceux qui luttent* » Victor Hugo



RÉUNIONS SYNDICALES 2013

Contrairement au discours du directeur académique relayé par les IEN mais conformément aux textes de loi, le SNUipp - FSU Somme rappelle que chacun a droit à 6h d'information syndicale sur le temps de travail (2x3h), déductibles du temps d'animation pédagogique et/ou du temps de concertation, A VOTRE SEUL CHOIX.

UN DROIT NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS !

ABBEVILLE

- ▶ Le 20 mars 2013 (salle de Rouvroy)

CORBIE

- ▶ Le 20 mars (salle des mariages)

DOULLENS

- ▶ Le 20 mars 2013 (sous-préfecture)

AMIENS

- ▶ Le 27 mars 2013 (espace Dewailly)

PERONNE

- ▶ Le 27 mars 2013 (salle Rey)

Les Réunions d'Information Syndicale se déroulent le mercredi matin de 9h à 12h.

La nouvelle organisation de la semaine nous amène à programmer les demi-journées d'information syndicale hors du temps devant élèves. **Nous appelons chacune et chacun à continuer à faire vivre ce droit en y participant massivement.**

Pour y participer : vous n'avez qu'à envoyer le courrier ci-dessous à votre IEN. Vous devriez, en réponse, recevoir un courrier vous confirmant la prise en compte de votre participation (et non plus une autorisation d'absence).

ATTENTION : même si les services ne vous envoyaient pas ce courrier, **vous avez le droit de vous rendre à la RIS choisie** (vous ne faites qu'informer le DA-SEN de votre participation, vous ne lui demandez pas l'autorisation).

Nom :
Prénom :
Fonction :
Ecole / Etablissement :

A, le / / 20.....

A Monsieur le Directeur Académique
sous couvert de Madame, Monsieur, l'IEN de.....

Objet : participation à une réunion d'information syndicale

Monsieur le Directeur Académique,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28/05/82, je participerai à la réunion statutaire organisée par le SNUipp-FSU Somme, le de 9h à 12h à en remplacement de l'animation pédagogique suivante :

.....
prévue le / / 20..... à

Le secrétariat départemental du SNUipp-FSU Somme a prévenu vos services de cette journée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, mes salutations respectueuses.

Pour toutes les informations sur les RIS et sur toute l'actualité (locale et nationale) de l'éducation, une seule adresse :

<http://80.snuipp.fr>



vous représente
vous écoute
vous conseille
vous informe
vous défend

revendique,
construit,
agit avec vous



Pour l'école, on ne doit pas se priver !

